

PERMIS DE LOUER Lutte contre l'habitat indigne

DIVION

PÉRIMÈTRES CONCERNÉS

Impasse Lamendin

Rue Arthur Lamendin: n° côté pair

Rue de Vénus

Rue Natal

Rue des Frères Caron

Rue du 19 mars

Rue Jean Jaurès : du n°5 au 27

Chaussée Brunehaut : du n°71 au 101 Rue Marcel Sellier : du n°1 au 23

Rue Henri Barbusse : du n° 17 au 33

Rue Emile Basly: n° coté impair Rue de la République

Rue Achille Bodelot : du n°2 au 82

Rue Delobelle

Rue Brunovic

Rue de l'Etrier

Rue Paul Langevin

À partir du 1er janvier 2025

Rue Jarzembows

Rue Lebacq

Rue Jules Guesde du n°3 au 13

Rue Barbusse

Je suis propriétaire, je loue mon bien à l'une de ces adresses. Comment faire ? **Consultez le guide pratique** sur

www.bethunebruay.fr/permisdelouer

CONTACT

Mairie de Divion contact@ville-divion.fr







